

Centre National de Gestion : le CH-FO saura répondre présent !

Le CA du CNG a été installé jeudi matin par Roselyne Bachelot. Son Président est Jacky Richard, conseiller d'Etat, son vice-président est Philippe Ritter, préfet honoraire. Danièle Toupillier est directrice générale. La matinée a été consacrée à la présentation des larges compétences du CNG en matière de gestion statutaire des PH et des personnels de direction, et à une série de délibérations. Il en ressort les principaux points suivants :

1- Le CNG est doté de moyens humains et financiers importants à faire pâlir plus d'un dirigeant hospitalier...

109 emplois sont répartis autour de la direction générale et de 4 départements : affaires générales, gestion des PH, gestion des personnels de direction, « concours, mobilité, développement professionnel ».

Ses sources de financement sont de 3 origines :

- Subvention de l'Etat : 3,6 millions d'€
- Subvention de l'assurance maladie : 20,1 millions d'€
- Contributions des établissements publics sanitaires, sociaux, sociaux et médico-sociaux : 26,6 millions d'€

Ses charges se décomposent en 3 groupes :

Les charges de personnel, 40,3 millions d'€:

- 7 millions d'€ au titre de la rémunération des personnels du CNG (109 emplois),
- 2,4 millions d'€ au titre des indemnités de jury et de concours,
- 5 millions d'€ au titre de la rémunération des conseillers généraux des établissements de santé (30 emplois),
- 6,6 millions d'€ au titre de la rémunération des personnels de direction en position de recherche d'affectation (47 emplois),
- 19 millions d'€ au titre de la rémunération des PH en position de recherche d'affectation (141 emplois),
- 0,1 million d'€ au titre des œuvres sociales.

Les charges autres que le personnel : 9,3 millions d'€ concernent les loyers et charges locatives (1,6 M €), les prestations informatiques (0,9 M €), les concours (5 M €).

2- La mutualisation de la gestion des PH et DH en situation difficile ressort comme un objectif central.

La contribution des établissements : 26,6 M € est presque égale à celle des dépenses pour la rémunération des 188 emplois en position de recherche d'affectation : 25,6 M €

Au CH-FO, nous avons toujours fait de la défense et du soutien des collègues en difficulté une de nos priorités syndicales, mais il reste beaucoup à accomplir. Conscient de cette évidence, nous serons très vigilants par rapport aux dérives et tentations d'abuser de la position de recherche d'affectation de la part des ARH et de certains collègues chefs. Nous serons attentifs aux solutions proposées aux collègues en difficulté, en termes de formation, de mobilité professionnelle, etc.

Le « développement professionnel » dont le CNG a fait son objectif ne doit pas se limiter aux « reconversions » pour « accompagner les restructurations d'activité ». Nous revendiquons des priorités essentielles :

- **une gestion prévisionnelle des emplois** sur la base des besoins exprimés par les établissements,
- **des actions de formation continue** développées par le CNG,
- un véritable engagement en faveur **des passerelles avec la haute fonction publique** d'Etat et territoriale, **des bourses à l'emploi** dans des secteurs diversifiés,
- des initiatives fortes en matière de **communication pour valoriser les professions de dirigeants** hospitaliers,
- **une association étroite des représentants des professionnels** au fonctionnement du CNG et à son projet de développement.

Le CH-FO soutiendra fortement les évolutions du CNG qui iront dans ce sens. A cette fin, il s'impliquera de façon active et responsable dans les différentes instances du CNG. Il ne manquera pas de donner aux personnels de direction toute information utile.

Bien cordialement,

Christian GATARD

Secrétaire général du CH-FO